



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Éléments de compte rendu du GT du 19 novembre 2018 relatif à la carte des formations et spécialités et options**

**Composition : SG, DASEN du 25, Chefs d'établissements, organisations syndicales (SNES FSU- FO- SGEN..... et 2 IPR**

En début de séance, le **SNES -FSU** a dénoncé le calendrier, difficilement soutenable proposé par le Rectorat, et s'est interrogé sur les finalités de ce GT puisque des données actualisées remontées par les chefs d'établissement devaient parvenir au Rectorat le lendemain. Ces nouvelles propositions ne pourraient être connues et étudiées avant le CTA prévu pour le 23. Dans un souci de pouvoir examiner sérieusement ces nouvelles propositions, le SNES-FSU a demandé le report du **CTA au 3 décembre**. La Secrétaire générale a accepté à « condition qu'il n'y ait pas de boycott » car le Rectorat a le souci d'informer et de donner très vite des repères aux parents d'élèves pour qu'ils puissent faire leur choix. Une carte des spécialités par lycée sera élaborée après le CTA de janvier.

**Ce qui a été mis en avant par la Secrétaire Générale lors de l'introduction à ce GT:**

**L'impossibilité pour le Rectorat, compte tenu des moyens attribués par division, de satisfaire toutes les demandes de spécialités** mais volonté de réguler de façon équitable les remontées des établissements mais aussi.

**La mutualisation** entre établissements de la même ville est fortement envisagée pour permettre une offre large et variée des spécialités. Un groupe de pilotage a été mis en place pour accompagner cette évolution « culturelle »

**Le besoin de temps pour observer et une « prudence nécessaire ».** La DGH dans ce contexte sera difficile à estimer en janvier. Les CA qui se tiendront en janvier auront du mal à se prononcer sur la DGH

**La sanctuarisation de l' AP** a été martelée et il a été rappelé qu'elle devait être financée sur la marge !

**L'aménagement des dotations** avec plus pour les lycées qui ont plus de difficultés : Saint Claude, Luxeuil, Gray, et ainsi pouvoir ouvrir des options que la dotation ne leur permettrait pas d'ouvrir : offrir un peu plus dans un esprit de volonté de justice sociale.

**Les interventions des chefs d'établissements ont porté sur :**

Certaines de ces interrogations n'ont pas obtenu de réponse claire

**Inquiétude des chefs d'établissements** qui pose **le problème des seuils** pour ouvrir une spécialité. Dans un cadre contraint y aurait-il ouverture des spécialités ? Que va -t-on faire lorsque la demande dépassera le seuil. Il insiste sur **la difficulté de se projeter** pour proposer des spécialités ignorant les choix des élèves. La modularité possible par année. De plus comment attribuer des moyens aux établissements pour leur fonctionnement ? De plus le problème du seuil se pose aussi pour les langues rares (aux effectifs plutôt faibles)

La Secrétaire Générale insiste : **Le seuil sera déterminant** et le Rectorat ne souhaite pas ouvrir en amont. Le Rectorat s'accorde une observation d'un an pour voir jusqu'où il est possible d'accompagner les élèves dans leurs parcours. Elle annonce **la mise en place d'un sondage en ligne** auprès des élèves de secondes sur les spécialités qu'ils souhaiteraient suivre l'année prochaine dans leur établissement dès janvier.

**Inquiétude** concernant **les lycées en milieu rural** qui ne pourront pas mutualiser, et la mobilité des élèves est quasiment inexistante dans les milieux ruraux.

**Inquiétude sur les sections européennes et les sections sportives.**

IPR confirme que pour le moment rien n'est précisé dans les textes. Ils sont en attente d'informations.

**La tension et le stress chez les personnels de l'éducation et interrogation des chefs d'établissement** qui se demandent si cette réforme est « faisable » - Le stress des personnels enseignants et des chefs d'établissements est réelle. (gros problème dans les délais trop courts pour mettre en place.)

IPR : Un groupe de travail ministériel se pencherait actuellement sur les problèmes de faisabilité.

**Inquiétude sur les effectifs dans les séries techniques et technologiques**

La secrétaire générale a rappelé que l'académie de Besançon était la seule à avoir des effectifs en technologies inférieurs à 35 et que nous allons nous aligner. Sur les effectifs à 35.

#### **Les interventions du SNES-FSU ont porté sur :**

**Le SNES-FSU pointe la disparition du lycée Mouchard** de la liste des établissements alors qu'il a une section technologique. Inquiétude exprimée par la FSU-SNES sur le devenir des sections technologiques dans les lycées professionnels.

Après un long silence qui marque la découverte par l'administration de cette erreur et après une tentative de justification par un IPR affirmant que l'appel à projet ne concernait pas les séries technologiques ! La secrétaire générale confirme que c'est « un oubli » et que cet établissement n'a pas été fermé !!! Mais qu'il y a un engagement d'une réflexion avec les collègues sur la section technologique au vu des effectifs très faibles. Elle avoue que le Rectorat s'interroge sur la pérennité de cette formation.

**Le SNES-FSU pose la question de la pérennité des sections générales et technologique en lycée professionnel ?**

La secrétaire générale : Elle précise que les sections générales et technologiques implantées en LP sont peu nombreuses.

**LE SNES-FSU a interrogé sur la stratégie adoptée par différents établissements** (certains étant très offensifs, (établissement technologique demandant l'ouverture de spécialité de la voie générale), tandis que d'autres « s'autolimitent » Lycée ayant un bac ES ne demandant pas la spécialité SES) et le rôle que compte tenir le rectorat. Il a rappelé la nécessité de veiller à l'équilibre dans l'ouverture des spécialités au niveau d'une ville afin de permettre un « meilleur lissage des élèves » (termes employés par le Rectorat lors d'un CTA)

La secrétaire générale répond que le Rectorat veillera au plus grand nombre de parcours possibles dans le respect des droits des familles( !)

**Le SNES-FSU a exprimé son inquiétude au sujet des frais de transports** en cas de mutualisation entre établissements et a demandé qui prendrait en charge les frais de déplacement des élèves ?

La secrétaire générale a répondu que le sujet des coûts était à l'étude avec les collectivités

**Le SNES-FSU a posé la question des liens entre complémentarité et carte scolaire et des problèmes que cela soulevait tant au moment de l'affectation en fin de 3ème ou en fin de second.**

Le responsable de l'orientation a indiqué que le logiciel d'affectation ne permettait pas d'affectation en fonction des spécialités. Que cela relèverait d'une procédure manuelle et à ce titre rester exceptionnelle.

**Le SNES-FSU est intervenu aussi sur la situation particulière des lycées dans le Jura** qui sont des lycées de petite taille.

La secrétaire générale souhaite que ces établissements (2 à 5 classes de secondes) évitent les redondances dans le choix des spécialités afin de donner une lecture plus claire. Elle envisage aussi une mutualisation avec le privé. Elle espère que les lycées sur l'axe Salins, Saint Claude trouvent un compromis qui répondent aux choix des jeunes.

**Le SNES-FSU** à fait observer qu'il fallait jauger la mobilité des jeunes à sa juste valeur et éviter qu'il y ait des élèves urbains ayant accès à tout et des élèves de zone rurale limités dans leurs choix.

**Le SNES-FSU s'est aussi inquiété sur les conditions de travail du personnel enseignant** et a insisté sur le rythme insoutenable des consultations, des positionnements sans un temps fort d'échange et de concertation. Il demande que le CHSCT soit associé très vite dans la mise en place de cette réforme.

La secrétaire générale entend mais rappelle aussi l'urgence qu'il y a à mettre en place une carte de spécialités et des options. Elle insiste sur la démarche progressive et réactive à la fois à laquelle nous sommes tous soumis. Elle admet que cette année nous devons travailler avec une incertitude plus forte.

**Le SNES FSU a aussi réagi sur les effectifs de 35** en séries technologiques. Il a également souligné l'importance de découvrir les champs technologiques en seconde, ce qui se faisait au travers des EDE donc dans un cadre obligatoire et qui sera maintenant optionnel. Le SNES-FSU pense que plus d'élèves s'orienteront par défaut vers la voie technologique s'ils n'ont pas pu l'aborder dans le cadre des options de seconde.

La secrétaire générale a rappelé l'importance de l'orientation et le rôle du PP. Une formation (d'une ½ journée) devrait avoir lieu fin décembre pour les PP de secondes afin de les accompagner dans cette mission. En collège une information sera donnée en février pour l'ensemble des professeurs principaux.

**Le SNES-FSU a demandé quelles seraient les formations prévues pour les nouvelles spécialités** qui allaient être enseignées. (NSI- HG sciences po, Humanité et littérature ...)

IPR a répondu qu'aucun enseignant n'est formé à ce jour. Pour la NSI, il y a une formation universitaire prévue à partir de février. Elle débouchera sur un Diplôme Universitaire. (Certification). Toutefois le volume horaire de cette formation est encore inconnu- Pour les autres spécialités, un plan de formation devrait voir le jour au prochain trimestre. Ce plan est ouvert. Le chef d'établissement a toute la latitude pour profiter de la diversité des parcours et l'appétence de chacun pour proposer ces formations.

***Le SNES- FSU s'est élevé contre l'incongruité de ce plan de formation.***

***LE SNES -FSU a aussi relayé l'inquiétude des enseignants de langue qui interviennent en LVC et la nécessaire politique de maintien. Elle a aussi fait remarquer le déséquilibre de l'offre sur l'académie et a posé la question de savoir se cela allait être réexaminé. Il demande une politique active du rectorat et s'inquiète aussi du positionnement de la spécialité LLCE qui fait une part belle à l'anglais.***

La secrétaire générale ne souhaite pas voir marginaliser certaines langues (rares) et donne l'exemple de l'italien pour lequel le Recteur s'est engagé à maintenir ESABAC (bac en italien).

**Il n'y a eu aucune intervention des autres organisations syndicales représentant les personnels enseignants !!**